

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
*concernant les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission
chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2012.*

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie de prendre connaissance des réponses apportées aux observations de la Commission de gestion pour son activité durant l'année 2012.

Observation 2.1

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que les préavis soient systématiquement vérifiés et qu'ils contiennent des informations précises sur le contexte, les références aux éventuels préavis précédents ou les autres préavis liés à celui qui est présenté et les opérations déjà effectuées, telles les dates de mises à l'enquête.

La Municipalité prend acte de cette demande et invite le secrétariat général, en particulier, et tous les services de l'administration, en général, à être particulièrement attentifs à la remise dans leur contexte des projets présentés au Conseil communal.

Observation 2.2

La COGE demande à la Municipalité d'encourager une promotion active de la ville auprès des utilisateurs et visiteurs d'Y-Parc. La COGE demande également à la Municipalité de mieux faire connaître Y-Parc aux habitants de la ville.

De manière générale, une attention soutenue est apportée aux relations entre la ville et Y-PARC, notamment au travers de certaines activités menées par la société de gestion et d'animation du parc scientifique et technologique (Y-Parc SA).

La série d'événements "Les Minutes du Parc", organisés six fois par année dès 2013, s'inscrit particulièrement bien dans cette optique. Ouverts à tous et privilégiant la rencontre des entreprises d'Y-PARC et des acteurs économiques de la région, ils sont l'occasion, d'une part, de faire découvrir des lieux emblématiques de la ville (Maison d'Ailleurs, Hôtel de Ville, etc.) aux résidents du parc, et d'autre part, de faire découvrir Y-PARC de l'intérieur (présentation d'entreprises et de sujets d'actualité, tenue d'événements dans des locaux d'entreprises du parc) à des personnes externes.

D'autres types de relations entre la ville, la population et Y-PARC sont également à relever :

- face au manque dont Y-PARC souffre en matière d'infrastructures d'hôtellerie et de restauration, il est fait régulièrement appel aux infrastructures d'accueil, de

restauration et d'hôtellerie de la ville et de la région par/pour des entreprises résidentes ou des visiteurs du parc ;

- une présence régulière est assurée dans les médias, par une communication régulière, soit au travers de communiqués de presse repris par les rédactions régionales, soit par la rédaction d'articles dans la rubrique "Chronique de l'ADNV" (La Région) ;
- participation en juin 2012 à la journée des inaugurations de la ville, dont celle des aménagements paysagés d'Y-PARC (animation musicale, discours et panneaux d'information sur Y-PARC) ;
- réflexions en cours pour l'organisation d'une journée d'animation à Y-PARC destinée au grand public (course d'orientation, jeux et découvertes "scientifiques", etc.) ;
- réflexions en cours pour l'accueil d'activités ludiques et éducatives dans la future zone de services d'Y-PARC afin d'en faire un lieu de vie et de découvertes scientifiques pour la population régionale.

Observation 2.3

La COGE demande à la Municipalité d'intensifier les efforts visant à légaliser et rendre disponibles des terrains, dans d'autres secteurs du territoire communal, destinés à des activités artisanales ou industrielles qui ne répondent pas ou plus aux critères Y-Parc.

La Municipalité œuvre sur plusieurs plans pour faire face à la pénurie constatée dans l'offre en terrains et bâtiments à destination artisanale et industrielle : **en premier lieu**, elle analyse, lors des demandes d'octroi des permis de construire, les justifications présentées aux demandes de changement d'affectation concernant des locaux situés dans des zones d'activité. La plupart du temps, ces changements d'affectation sont refusés, de manière à ne pas appauvrir encore le réservoir de surfaces disponibles. **En second lieu**, les services œuvrent sans relâche pour faire aboutir la légalisation des nouveaux quartiers (Coteau Est, Aux Parties et Gare-Lac), qui permettront le développement de nouvelles zones d'activité. **Enfin**, il est question de développer un plan de quartier pour valoriser les terrains, propriété de la ville, jouxtant Flexcell, lesquels pourraient accueillir à terme de nouvelles activités industrielles.

Une communication parviendra au Conseil à l'automne, présentant le recensement des zones d'activité encore disponibles.

Observation 2.4

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer qu'avant fin septembre 2013 tous ses représentants dans des entités intercommunales ou sociétés dans lesquelles la commune est engagée soient en possession d'une lettre de mission sur la base du préavis 11.24.

La Municipalité prend acte de cette requête ainsi que de l'échéance fixée. Elle informe les Conseillers que le travail d'élaboration est en cours.

Observation 4.1

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que les ressources du service de l'urbanisme répondent aux besoins d'une ville en plein développement

La filière urbanisme dispose actuellement de 4 équivalents plein-temps (EPT). La structure de l'effectif a doublé en quelques années afin de répondre aux projets de développement de la ville d'Yverdon.

Avec le départ d'un collaborateur et la maladie de longue durée qui s'est soldée par un deuxième départ, la filière urbanisme a enregistré au cours du 4ème trimestre 2012 et du 1er trimestre 2013 un sous-effectif de l'ordre de 50%. Afin de pallier partiellement à ce manque temporaire de ressources, la filière urbanisme a fait appel aux services d'un civiliste architecte (mission de 5 mois) et d'une architecte en stage de post-formation (4 mois) ce qui a permis de poursuivre malgré tout certains projets.

L'urbanisme verra ses effectifs de 4 EPT rétablis dans le courant de la première moitié de l'année 2013 avec la prise de fonction de deux urbanistes à 100% en avril et en mai. Il s'agirait toutefois d'accueillir à nouveau un civiliste en 2013 pour prendre en charge certains projets qui avaient été suspendus par manque de ressources.

Observation 4.2

La COGE demande de réviser rapidement le règlement du PGA et les plans de quartier obsolètes pour assurer que la densification et le développement de la ville se fassent de la façon la plus harmonieuse possible.

La Municipalité partage les inquiétudes émises par la COGE à propos de la densification qui se fait souvent au détriment de l'intégration au quartier existant et des espaces libres. Au sein du service de l'Urbanisme et des Bâtiments, plusieurs mesures ont été prises pour mieux accompagner les projets privés:

- synergie entre les filières urbanisme et police des constructions: les 2 filières se complètent et collaborent étroitement;
- nouveau règlement sur la protection des arbres (RPA): les filières urbanisme et police des constructions sont à l'origine de ce projet adopté récemment par le Conseil et qui contribuera à améliorer la qualité des espaces libres privés;
- modifications du règlement sur le plan général d'affectation (RPGA): la filière police des constructions en collaboration avec la filière urbanisme, négocie actuellement avec le Canton des modifications légères du RPGA. Certaines de ces modifications clarifieront les attentes de la Municipalité envers le contenu des demandes de permis de construire concernant les espaces libres;
- dans le cadre des nouveaux plans de quartier (PQ), l'accent est aussi mis sur le programme des espaces libres, qui fait l'objet de conventions. Par contre, concernant l'architecture des bâtiments, la base légale pour imposer un concours de projets n'existe pas dans notre Canton. Concrètement, lorsqu'un projet est conforme au règlement, il est donc délicat de le faire modifier fondamentalement, même s'il est inadéquat au plan urbanistique.

D'ici quelques années, le PGA sera révisé en profondeur dans la suite du PDCom, ce qui permettra aussi de fixer de nouvelles règles en matière de densification.

Observation 4.3

La COGE demande de mettre en route rapidement la révision du Plan directeur communal, qui n'est plus adapté à la situation actuelle.

Un préavis, en vue de l'obtention d'un crédit destiné à la révision du plan directeur, parviendra au Conseil d'ici début 2014.

Observation 4.4

La COGE demande que le suivi de l'état des bâtiments communaux soit affiné et que les travaux d'entretien et de rénovation nécessaires soient effectués en fonction des besoins, sans attendre que l'urgence les impose.

Force est de constater que les immeubles sont dans l'ensemble vieillissants et nécessitent un programme d'assainissement ambitieux. La Municipalité a donc initié depuis quelques années une politique de rénovation des bâtiments qui sont assainis, tout ou partiellement, les uns après les autres, afin de leur donner un nouvel usage et permettre une augmentation de leur valeur vénale.

C'est ainsi que le bâtiment du café du Château a été rénové afin d'accueillir la collection Jules Verne ; que les façades du collège de la Place d'Armes et de l'Ancienne-Poste ont été totalement assainies ; que le bâtiment des Pâtes Besson (situé au quai de Nogent 5) a été transformé pour accueillir la garderie du Petit Phare et que l'immeuble de la rue des Cygnes 7, 9, 11 a été totalement transformé pour y créer le Conservatoire de Musique du Nord Vaudois, un restaurant et une UAPE.

Cet effort financier important va se poursuivre ces prochaines années avec des travaux assez lourds prévus sur l'enveloppe du Théâtre Benno Besson, les façades et la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que les façades du Temple de la Place Pestalozzi et de la villa d'Entremonts.

Le bâtiment abritant le restaurant de la Grenette a également subi des dégradations importantes ces dernières années en raison de l'affaissement des parties Sud de l'immeuble. Une campagne de sondage et des relevés sont actuellement en cours afin de définir avec des ingénieurs spécialisés les mesures à prendre.

Observation 9.1

La COGE demande que les décisions concernant l'avenir des locaux de la Bibliothèque soient prises rapidement.

La Municipalité a validé, dans sa séance du 17 avril 2013, le programme du projet de bâtiment multifonctionnel sur la place de l'Ancien Stand, susceptible d'abriter notamment un multiplex de cinéma et une nouvelle bibliothèque publique aux prestations augmentées. Un préavis concernant un crédit d'étude sera présenté prochainement au conseil communal.

Observation 10.1

La COGE demande à la Municipalité de formaliser avant fin 2013 le contrat de prestations réglant les relations opérationnelles entre la Sagenord et la Commune, ainsi que la convention qui doit régler formellement les questions liées à la fourniture de l'eau.

La convention avec les communes est prête depuis plusieurs mois, sans pouvoir être signée, en raison de la cession d'actions de l'une des communes membre de la Sagenord, à une entité associative, également membre de la Sagenord. Les démarches nécessaires au transfert de ces actions ont pris du retard, différant la signature de la convention par tous les partenaires. L'agenda prévu par le Conseil d'administration prévoit la signature du contrat de prestation d'ici la fin de l'année 2013.

Observation 10.2

Le COGE invite la Municipalité à respecter les taux de renouvellement recommandés pour les installations techniques, en tenant compte des nécessités de rattrapage dans ce domaine

La Municipalité étudie la possibilité d'accélérer le programme de renouvellement des réseaux en allégeant le processus budgétaire via l'octroi au Service des énergies d'un crédit cadre pour une période de 3 ans.

Observation 11.1

La COGE demande que la cohérence des préavis, projets et investissements communaux avec AggloY soit mieux mise en évidence et que les éventuelles différences soient bien explicitées.

La Municipalité se propose d'introduire, dans tous les préavis portant sur l'octroi d'un crédit d'investissement dans le domaine de l'aménagement et des infrastructures, une rubrique "Coordination avec le projet d'agglomération", de la même façon qu'il existe une rubrique "Boussole 21".

Observation 11.2

La COGE demande à la Municipalité d'assurer que la gouvernance d'AggloY soit renforcée et clarifiée et que le bureau d'agglomération soit adapté à l'ampleur du projet.

Le comité de pilotage du projet d'agglomération a décidé, en avril dernier, de la tenue d'une **Conférence d'agglomération** à l'adresse de l'ensemble des Conseillers communaux et généraux de l'agglomération. Cet événement, dont la fréquence sera annuelle ou bi-annuelle, aura lieu une première fois en novembre 2013. Il intégrera des représentants des Communes du district du Nord-Vaudois non membres de l'agglomération.

Par ailleurs, afin de renforcer la gouvernance de l'agglomération et de permettre une meilleure information des Conseils communaux et généraux de l'agglomération quant aux études et réalisations de mesures en cours et à venir, la Commission intercommunale, regroupant les représentants des Communes au sein du Comité de pilotage (COPIL), a décidé la mise sur pied d'une **Commission consultative d'agglomération extraparlamentaire** composée d'une délégation de chacun des huit Conseils communaux ou généraux de l'agglomération. Cette nouvelle instance, dont les contours sont encore à préciser, siégera une première fois à l'automne 2013.

Quant à la structure chargée de conduire le projet d'agglomération, le Comité de pilotage n'a pas prévu son renforcement. A ce stade de concrétisation des modules et concepts, le travail appartient aujourd'hui plus aux administrations des communes membres qu'au bureau lui-même.

Vœux de la Commission de gestion

La Municipalité a également pris connaissance des vœux émis par la Commission de gestion. Conformément à l'usage, elle y répondra formellement dans son prochain rapport annuel.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées;

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2012;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2013.

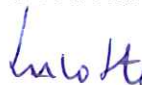
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



D. von Siebenthal

La Secrétaire :



S. Lacoste